

Commune de SAINT-GILLES
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2015-1677957 (corr. M. A. Lopez Vazquez)
N/Réf : AVL/JMB/SGL-2.377/s.584
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de l'Eglise Saint-Gilles, 53.
Transformation des combles en logement.
Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 02/03/15, sous référence, reçue le 03/03/16, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 09/03/16.

La demande concerne un immeuble d'inspiration néo-classique repris à l'inventaire du patrimoine monumental de la Commune (1869). Il est également situé dans la zone de protection de l'église Saint-Gilles.

La demande vise à modifier la façade arrière (remplacement des lucarnes par un bandeau vitré sur toute la largeur de la façade), à modifier le versant arrière de la toiture de façon à créer un volume habitable (avec tôle perforée laquée blanche à front de façade et une terrasse), à modifier l'implantation de l'escalier vers le niveau haut, à revoir les techniques et à isoler thermiquement ce nouvel étage. Un cinquième velux serait ajouté en toiture avant.

A l'examen du projet, il apparaît que la plupart des interventions ne porteraient pas atteinte à l'église classée, ni à l'immeuble en question. La CRMS retient par contre que l'intervention en toiture arrière implique la rehausse du faîte d'environ 35 cm, ce qui risque de perturber la bonne lecture du bien, dont la toiture est par ailleurs fort visible depuis l'espace public. La CRMS décourage également les velux en deuxième rangée (partie supérieure du versant) ; elle demande d'adapter la disposition des pièces en fonction.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.